

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 7 décembre 2022

51 - 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, avenue de Caux, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, NICOLAS Gérard, REBUFFAT Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : MAURY Jean-François à ARMENGOL André, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria,

Absent : RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

**Objet : Décision modificative n° 1 - Intégration de l'aire de lavage dans l'actif de la commune**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de modifier le budget primitif 2022 pour tenir compte de l'intégration de l'aire de lavage des pulvérisateurs dans l'actif de la commune.

Modification des prévisions budgétaires :

Section d'investissement :

C/ dépense 2135/041 opération 411 Aire de lavage : 234 684.78 €

C/ recette 1328/041 opération 411 Aire de lavage : 116 758.20 €

C/ recette 2173/041 opération 411 Aire de lavage : 117 926.58 €

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les propositions de modifications budgétaires de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le budget en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE MAIRE,**

